

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE			
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES		
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe DEAL Guadeloupe Service Prospective Aménagement et Connaissance du Territoire (PACT) St Phy, B.P. 54, 97 100 Basse Terre Tél : 0590 99 46 46		SÉMINAIRE « PLAN DE PAYSAGE, UN OUTIL INNOVANT AU SERVICE DES PROJETS DE TERRITOIRE » Compte-rendu synthétique de l'atelier de préfiguration d'un réseau des paysages Antilles-Guyane	
		proposé par : Boris Dobrychine, DEAL Guadeloupe	

Le séminaire organisé en 2017 sur les plans de paysage a été prolongé l'après-midi du 5 décembre par un atelier de travail proposant une réflexion sur l'opportunité de constituer un réseau des paysages à l'échelle de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Bénéficiant de la présence d'acteurs potentiellement intéressés et issus des trois territoires, il s'agissait d'interroger l'intérêt et la faisabilité de s'emparer collectivement d'enjeux et de problématiques communes du paysage (et pas seulement des plans de paysage qui ont été traités de façon centrale au cours des interventions de la matinée), dans la perspective de décliner de façon efficace les initiatives menées au niveau national et de favoriser le partage, de façon continue et durable, des connaissances et des pratiques de l'ensemble des acteurs, publics et privés, des trois départements.

Préalablement aux échanges et propositions formulées par la vingtaine de participants présents, deux supports ont été mis en avant pour cette séance :

- Le **mémoire de fin d'étude** de Chloé Noël, élève ingénieure de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage de l'université d'Angers, qui a analysé, dans le cadre de son accueil par le bureau des paysages du ministère en 2017, le **rôle du MTES dans la structuration de réseaux « paysage »**. Son rapport établit notamment un état des lieux des réseaux régionaux, qu'ils soient actifs, en construction, en pause ou absent, leurs origines et leur type, et cartographie les différentes organisations mises en œuvre.

Pour les DROM, les retours des DEAL de la Martinique, de la Guadeloupe ou de la Réunion font état d'une absence de réseau, par manque de besoin ressenti ou de temps. La Guadeloupe avait cependant évoqué le rôle des outils et démarches engagées dans les liens tissés entre les différents acteurs : atlas des paysages, observatoire photographique des paysages, plans de paysage...

Le document livre des fiches-conseil pour la mise en œuvre d'un réseau (*cf. annexe 1*), à partir d'exemples et d'enseignements tirés des expériences régionales qui ont été analysées. Il est proposé de s'inspirer des recommandations issues de ce travail détaillé dans la réflexion qui pourra être engagée pour la création du réseau Antilles-Guyane.

- Un **questionnaire sur la constitution d'un réseau des paysages Antilles-Guyane** a été élaboré et diffusé par la DEAL de la Guadeloupe lors du séminaire. Il visait à recueillir une première appréciation des personnes interrogées concernant le besoin de création de ce réseau, des avantages et des contraintes à prendre en compte ainsi que des actions qui pourraient être mises en œuvre. 19 questionnaires ont été complétés et analysés, qui viennent confirmer par ce petit échantillon l'intérêt porté à la création d'un réseau (*cf. annexe 2*).

Il a été proposé de prolonger son exploitation par une mise en ligne et son déploiement par les trois DEAL au sein de leurs territoires. À l'issue de cette phase, dont la période reste à déterminer, un traitement global pourra être effectué et venir nourrir les réflexions produites en séance.

Le constat d'un besoin d'échanges

La faible part des échanges entre les acteurs travaillant sur les questions du paysage en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique ainsi que l'absence d'organisation en réseau dans ces trois départements, dont la situation est néanmoins partagée avec d'autres régions de métropole, est accentuée par les contraintes rencontrées par les acteurs de ces territoires isolés. Les difficultés liées à l'éloignement géographique freinent en effet la possibilité de participer aux nombreuses propositions développées au niveau national par le ministère et autres institutions : réunions du club national plans de paysage, journées du paysage, formations thématiques...

Au vu des sujets et préoccupations partagés, un premier échange au début de l'année 2017 entre les trois DEAL sur l'idée de développer davantage de relations avait conclu par un retour ouvert et plutôt favorable. Le séminaire organisé en Guadeloupe sur les plans de paysage est venu concrétiser cette ambition, par un format permettant de favoriser par un sujet d'actualité une première prise de contact entre les différents acteurs et une connaissance des actions développées par chacun.

La nécessité de poursuivre et de renforcer les échanges est confirmée par le questionnaire, qui marque par les réponses à la question 1 l'unanimité des sondés. Le souhait d'associer le public et le privé ressort également des débats, tout comme l'idée d'ouverture à d'autres acteurs que ceux directement en lien avec le paysage (architecture, urbanisme, environnement...), traduisant l'approche transversale incitée par la prise en compte de ce qui fait les paysages et l'intérêt d'un croisement des regards.

Enfin, et toujours liée aux contraintes de déplacement, il faut noter la part de représentation au séminaire des acteurs de la Guyane et de la Martinique plus faible que ceux de la Guadeloupe. L'intérêt de pérenniser une rencontre des acteurs du réseau potentiellement constitué n'a pas été remis en cause malgré ce constat, devant l'intérêt de favoriser les contacts et de soutenir la dynamique engagée. Cela pose néanmoins un certain nombre de questionnements :

- une organisation tournante entre les 3 départements, permettant d'équilibrer la participation des acteurs des 3 territoires ?
- quel rythme à déterminer, annuel, plus resserré ou plus distendu ?
- l'importance de la mobilisation d'outils de partage permettant d'abolir les distances ?
- la nécessité d'une première strate de structuration en réseau de chaque département avant de passer à l'échelle supérieure des Antilles-Guyane ?
- Les conditions de faisabilité d'associer, sur des échelles de temps différenciées, des territoires plus éloignés (La Réunion, Mayotte...) partageant des enjeux communs ?

Les objectifs envisagés pour le réseau

Les objectifs définis pour un réseau influencent sa forme et son organisation, ils permettent d'identifier les acteurs à associer et les champs d'actions prioritaires et communs à mener. Ces objectifs doivent être concrets, traduits en résultats attendus et peuvent être formalisés par une charte.

Les débats menés en séance ont permis de s'interroger sur ce que l'on pouvait gagner par la création d'un réseau. Les échanges et les réponses au questionnaire diffusé ont exprimé un certain nombre d'attentes partagées, qui peuvent être organisées autour de 4 axes :

- **PARTAGER** : prendre le temps d'échanger et tirer parti d'une prise de recul, décloisonner le savoir, capitaliser et s'enrichir des connaissances, des expériences et des innovations menées par les autres territoires sur des enjeux communs et points convergents, créer des outils de partage, favoriser la transversalité en ouvrant les débats à d'autres spécialités, créer une émulation entre les partenaires, bénéficier de regards et d'avis extérieurs ;
- **COMMUNIQUER** : S'informer entre membres du réseau, dire et faire connaître ce que l'on fait, relayer les projets de territoire, rompre l'isolement et favoriser les contacts entre techniciens, élus..., identifier un interlocuteur concerné ;

- **ÊTRE EFFICACE** : Démultiplier et partager les effets de l'expérimentation, connaître ce qui marche et ce qui ne marche pas, développer une culture commune et une montée en compétences de chacun, gagner en efficience par la mise en relation du petit nombre d'acteurs de chaque territoire, développer une vision globale, mutualiser des formations entre différents acteurs (Etat, établissements publics, collectivités, bureaux d'études...);
- **PRODUIRE COLLECTIVEMENT** : Mettre en évidence et faire remonter la singularité des territoires ultra-marins, arriver à faire entendre sa voix, identifier et produire des réponses concrètes à des problématiques et difficultés similaires, infiltrer les politiques sectorielles, être force de propositions.

L'échelle géographique du réseau

La proposition de structurer le réseau à l'échelle des trois départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane n'a pas été remise en cause au cours des débats et par les réponses apportées à la question n°2 portant sur le sujet (100 % des sondés), motivée par les problématiques et contraintes partagées par ces territoires.

La question de développer un lien avec la Réunion et Mayotte a été soulevée dans ce cadre, par la possibilité de trouver un certain nombre d'issues favorables en compensant l'éloignement géographique par leur association et accès aux outils de partage dématérialisés qui seront créés ou en les invitant à participer aux rencontres organisées (à un rythme différencié ?).

L'ouverture aux pays voisins de la Caraïbe ou d'Amérique du sud a également été évoquée (questions n°2 et 4) mais dans un second temps, à plus long terme et après consolidation des bases et outils du réseau.

Il a enfin été suggéré de s'interroger sur la possibilité de structurer en réseau chaque département, qui seraient regroupés au sein d'un réseau des réseaux à l'échelle des Antilles-Guyane. Cette organisation, qui a notamment été retenue par un certain nombre de régions en métropole, présenterait l'avantage de s'appuyer sur l'identité et la richesse de la diversité culturelle de chaque territoire, tout en présentant le risque d'une disparité et d'une économie d'échelle difficile à atteindre au vu du faible nombre d'acteurs présents dans chacun des départements. Il est cependant constaté que ce fonctionnement intra départemental est déjà à l'œuvre de façon informelle et à géométrie variable, à travers les démarches et outils mis en œuvre dans chacune des régions.

La gouvernance du réseau

La gouvernance d'un réseau doit rester souple pour éviter d'installer une organisation hiérarchique qui inhiberait les initiatives. Il est conseillé d'installer un comité de pilotage chargé de veiller à la transversalité du pilotage et dont le rôle est d'identifier les partenaires, de recueillir leurs attentes et de fixer les objectifs du réseau.

Au-delà des difficultés logistiques liées à la distance physique entre les trois territoires déjà évoquées, voire de différences temporelles, culturelles ou d'enjeux, l'importance d'une animation structurée et durable dans le temps a été relevée de façon à maintenir la dynamique et la mobilisation des partenaires. La question des moyens a également été posée pour permettre, en complément des outils de lien à distance, d'assurer l'organisation d'une rencontre régulière.

Le sujet de la création et de la composition du comité de pilotage a peu été abordé au cours des débats, hormis l'idée d'associer les paysagistes conseils de l'État des trois départements (en envisageant un séjour en commun ?). L'identification et l'engagement des structures pilotes et associées reste ainsi un chantier à mener dans la perspective de création d'un réseau.

Quels actions et outils développés par et pour le réseau ?

La dernière partie du débat s'est concentrée sur les questions liées à la façon de travailler ensemble et à la définition d'actions partagées qui paraissent susceptibles d'apporter une plus-value et un intérêt vis-à-vis vis des modes de fonctionnement actuels.

Idées	Débats
Annuaire des acteurs du paysage et membres du réseau : administrations, établissements publics collectivités, bureaux d'études, associations, universités...)	<ul style="list-style-type: none"> - Associer une bibliographie pour chacun des acteurs (diffusion et partage de la connaissance) - Créer une boîte de contact (adresse mail unique ou à défaut la liste des adresses mail de chacun des membres) pour faciliter les échanges et la circulation de l'information (outil mis en place par le ministère pour la communauté des inspecteurs des sites)
Plate-forme de partage : versement et accès de la documentation produite par les membres du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Accès : Intranet / Extranet ? - Quel type de documentation ? Études, méthodologie,... - Quels logiciels existants ? Éviter une « usine à gaz »
Sessions mutualisées de formation sur zone	<ul style="list-style-type: none"> - En attente de formations pointues et contextualisées sur le thème du paysage. - Avantage : utiliser les compétences locales (Paysagistes Conseils de l'État notamment), optimiser les déplacements en les limitant en région Antilles-Guyane, contextualiser le contenu de la formation sur la zone Antilles-Guyane. - Recensement des besoins à effectuer
Ateliers de travail (type « workshop ») sur certaines thématiques communes	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter un sujet sous forme d'atelier contributif et collaboratif dont l'objectif est de répondre à une problématique - Peut remplacer la forme du séminaire, maintenir le lien et permettre de produire du concret - Thèmes évoqués : réhabilitation des carrières, implication des élus, urbanisation diffuse, littoral, paysages urbains, suite des plans de paysage (mise en œuvre...) - Peut être envisagé : workshop avec étudiants (école), avec professionnel reconnu du paysage...
Poursuivre le recueil des besoins auprès des membres potentiellement intéressés qui n'étaient pas présents au séminaire	<ul style="list-style-type: none"> - Cible élargie : acteurs de l'aménagement du territoire et du paysage - Questionnaire en ligne - Diffusion à relayer par les 3 DEAL
Actions communes entre les trois observatoires photographiques des paysages	<ul style="list-style-type: none"> - Faire circuler les 3 OPP sous forme d'exposition - Mener des analyses comparatives des points de vue et de leurs évolutions - Publication, site internet partagés ?

Cette première liste des actions et outils dont pourrait se saisir le réseau constitue une base concrète qui doit être étoffée et actualisable pour répondre aux besoins des différents acteurs.

Conclusions et perspectives

La DEAL Guadeloupe propose d'assurer dans un premier temps la réalisation d'un questionnaire en ligne permettant d'élargir le recueil des besoins, qui sera à diffuser par chacune des DEAL aux acteurs de leurs territoires potentiellement intéressés. À la lumière des réponses transmises, les éléments de ce document pourront être enrichis et être portés à la connaissance de tous, afin de décider de l'opportunité de création d'un réseau des paysages, de la définition de son échelle, de sa gouvernance, de ses objectifs et de ses actions à court et moyen termes.

Extrait du mémoire de fin d'études de Chloé Noël
« Quel rôle pour le ministère de la transition écologique et solidaire
dans la structuration de réseaux paysage ? » :
chap.4 – fiches conseils thématiques sur la mise en œuvre d'un réseau

Quel rôle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire dans la structuration de réseaux paysage ?

PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU REGIONAL « PAYSAGE »

Cette dernière partie n'a pas pour vocation de dicter une conduite et une structuration de réseaux à dupliquer dans chaque région. Mais elle propose, par des exemples tirés d'expériences régionales, des conseils et des pratiques qui peuvent orienter les porteurs de réseaux dans leur montage et leur mise en œuvre. Enfin, cette partie posera des pistes pour affirmer le positionnement de l'administration centrale dans la structuration des réseaux « paysage » régionaux.

CHAPITRE 1 : FICHES-CONSEIL THEMATIQUES SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU

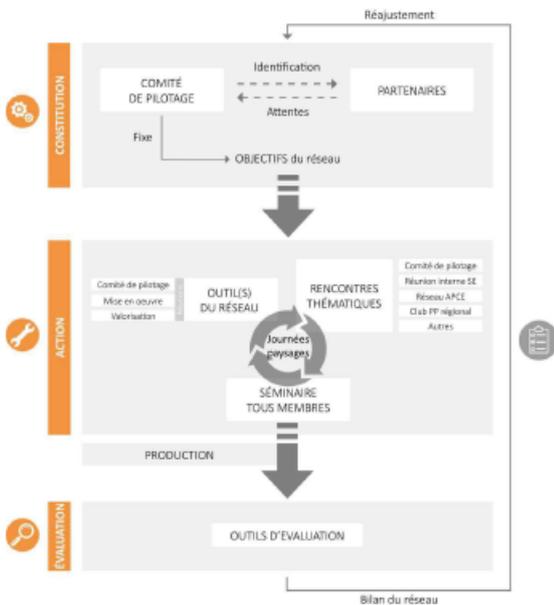


Figure 11 : Schéma récapitulatif du fonctionnement d'un réseau structuré (Noël, 2017)

La figure 11 présente le fonctionnement idéal d'un réseau « paysage ». Chaque point va être éclairci et faire l'objet de recommandations spécifiques dans les fiches-conseil suivantes. Les exemples en région cités ne sont pas exhaustifs mais témoignent d'expériences particulièrement intéressantes à valoriser (cf fiches en annexe III).

A. LE PILOTAGE DU RESEAU



CONSTITUER UN COMITÉ DE PILOTAGE

Interprofessionnel et interdisciplinaire, le comité de pilotage a l'avantage de mutualiser les ressources entre ses pilotes, de s'appuyer sur des structures ancrées dans le territoire et de procurer une stabilité au réseau. Composé des pilotes et de structures d'influence régionale selon les forces vives et volontés compétentes, il fixe les objectifs du réseau et donne les orientations stratégiques. Pilotes pertinents :

- > DREAL : porteur de la politique publique du paysage, coordonne et anime, expertise professionnelle via PCE
- > URCAUE/CAUE : structure professionnelle, compétences d'animation et de pédagogie
- > Enseignement-recherche : disponibilité, regard extérieur, peut traiter de sujets politiquement délicats

!/ Associer le conseil régional au comité de pilotage (même s'il n'est pas pilote, c'est un acteur majeur de la politique de l'aménagement en région à sensibiliser et intégrer) et les structures d'influence de la région.

EXPERIENCES REGIONALES

Réseaux de type "à gouvernance"

Ex-Aquitaine : chaque pilote organisait les journées paysage chacun son tour

Occitanie et ex-Aquitaine : conventions pluriannuelles signées entre les pilotes pour formaliser la collaboration



ETABLIR UN RESEAU "MÉTIER-ÉTAT"

Objectifs différents du comité de pilotage, un réseau "métier-État" permet d'échanger sur les missions et méthodes de travail des agents qui travaillent sur le paysage dans l'ensemble des services de l'État. Sensibilisation et formation des agents d'autres politiques sectorielles (urbanisme, transports, ...).

- > Associer DREAL, les DDT, DRAC, UDAP, DRAAF et leurs architectes et paysagistes conseils lorsqu'ils en ont

EXPERIENCES REGIONALES

- Île-de-France et son Club Paysage : formation des agents en interne en associant les partenaires adaptés en fonction de la thématique abordée

- Pays-de-la-Loire et Grand-Est : structuration en cours en interne pour mieux rayonner vers d'autres acteurs



ARTICULATION AVEC D'AUTRES RESEAUX

> Selon la situation de la région, développer une stratégie de type "à gouvernance" (créer un réseau propre) ou "à tête de réseau" (s'associer à un réseau ou une structure d'influence régionale).

> Inscrire le réseau des architectes et paysagistes conseils de l'État, le Club régional Plans de paysage dans la dynamique de réseau.

> Intervenir dans les réseaux qui traitent d'aménagement du territoire et de réseaux d'élus (réseau Paysage et urbanisme durable de Mairie-conseils, association des maires de France) pour diffuser une culture du paysage et sensibiliser à la démarche paysagère

EXPERIENCES REGIONALES

Réseau Occitanie : club plans de paysage et réseau des APCE intégré dans la réflexion globale du réseau



DÉFINIR DES OBJECTIFS

Il revient au comité de pilotage d'établir les objectifs et orientations que les membres souhaitent pour le réseau. Ceux-ci influenceront directement la forme du réseau et son organisation, les acteurs à associer et les actions à mener. C'est la base même du réseau. Ces objectifs doivent être le plus concrets possible et dans l'idéal traduits en résultats attendus, qui facilitent l'atteinte des objectifs et l'opérationnalité du réseau. Ils peuvent être formalisés dans une charte de réseau qui donne une visibilité sur la mission à laquelle les membres contribuent.

EXPERIENCES REGIONALES

- Île-de-France : objectif de formation des agents de l'État, constitue donc un réseau "métier-État" mais qui associe largement les acteurs du paysage selon la thématique de la journée.

- AURA : objectif de développer des réseaux très locaux et un partage d'expérience régional

- Normandie : projet de feuille de route partagée avec les partenaires pour fixer les rôles de chacun et asseoir la légitimité du réseau

REMARQUE : le pilotage doit rester souple pour que la perte de partenaires clés ne lui soit pas préjudiciable, et qu'il s'adapte facilement aux mouvances réglementaires. Mais également, il convient d'éviter d'installer une organisation hiérarchique qui inhiberait des initiatives innovantes.

B. LES PARTENAIRES



IDENTIFIER LES PARTENAIRES

Dans un premier temps, il est conseillé de réaliser un état des lieux des acteurs qui travaillent sur la question du paysage toutes échelles confondues et qui sont intéressés par la construction d'un réseau. Cette démarche donne une visibilité sur les potentiels membres du réseau et les thématiques pour lesquelles ils sont à mobiliser. Dans un second temps, il convient d'étendre le recensement vers d'autres acteurs et services qui jouent un rôle dans l'aménagement des territoires. Idéalement, il s'agit de ne pas rester dans un réseau d'experts mais d'utiliser la dynamique de réseau pour élargir le débat et croiser les regards entre acteurs aux préoccupations différentes.

EXPERIENCES REGIONALES

Hauts-de-France : identification préalable de tous les acteurs intéressés par un réseau "paysage" Picardie



RECUEILLIR LES ATTENTES ET BESOINS DES PARTENAIRES

Une fois les partenaires identifiés, nous recommandons de les interroger sur leurs attentes et besoins du réseau. Cela permettra de le construire en conséquence et de mener des actions qui font directement sens pour ses membres.

EXPERIENCES REGIONALES

- Hauts-de-France : questionnaires et entretiens auprès des acteurs identifiés pour hiérarchiser les enjeux du réseau et prioriser ses objectifs
- Corse : le thème de la journée d'échanges suivante est débattu et choisi à la fin de chaque journée
- Occitanie : questionnaire auprès des 400 membres pour sélectionner les thématiques des 3 prochaines années



IDENTIFIER UN RÉFÉRENT PAR STRUCTURE MEMBRE

Afin de faciliter les relations entre le comité de pilotage et les membres du réseau, il convient de développer l'identification d'un référent "paysage" ou "réseau" dans les structures membres. En particulier dans les DDT et les collectivités locales.

EXPERIENCES REGIONALES

- Ex-Aquitaine : équipe dédiée au paysage en DDT33 ainsi qu'au CD fonctionnent très bien, échanges efficaces
- Occitanie : développement de la notion de "correspondants paysage" en DDT



MOBILISER LES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT

Souvent mobilisés pour donner des avis sur les projets d'actualité de son service de rattachement, les PCE pourraient être mobilisés dans une démarche de mise en réseau. De par leur expertise professionnelle et leur position de conseil, ils interviennent parfois sur des sujets autres que le paysage et sont donc capables d'associer des services plus largement liés à l'aménagement. A associer dans l'organisation des journées paysage. Ils peuvent également sensibiliser les hiérarchies sur le sujet et constituer un levier d'action majeur.

EXPERIENCES REGIONALES

- Grand-Est : rédaction de fiches sur les enjeux paysagers à l'échelle de la grande région avec les PCE
- Martinique : vacation des architectes et paysagistes conseil au même moment pour créer une synergie
- La Réunion : contacts avec les collectivités territoriales par le biais des PCE
- Corse : mise en réseau par le biais de réseau des APCE, le plus dynamique et porteur

D. POUR ALLER PLUS LOIN



CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ DU RÉSEAU

Améliorer la visibilité du réseau par la création d'une identité visuelle :

- > Nom et logo
- > Charte graphique
- > Annuaire du réseau
- > Site internet ou page/ubrique dédiée sur les sites institutionnels de chaque pilote
- > Charte/note/feuille de route partagée par les membres

Ne pas oublier la convivialité, élément indispensable dans l'établissement de relations de confiance entre les membres. Encourager les rites collectifs et moments festifs.

EXPERIENCES REGIONALES

Réseau Paysage Occitanie : projet de site internet en cours, actuellement page dédiée sur le site de la DREAL



ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Pour le lancement du réseau comme pour son dynamisme, il convient de mettre en place une stratégie de communication, avec pour objectif principal de diffuser l'information, mais aussi de garder le contact avec les membres si peu d'actions sont menées, ou d'informer plus largement les acteurs du territoire de l'actualité sur le paysage. Une publication biannuelle peut suffire.

Une plateforme de partage permettrait de centraliser les documents existants sur le paysage et de constituer une base de données d'études, de projets mobilisables par les acteurs du réseau. Ce type d'outil suppose de mettre en place une "veille" pour actualiser le contenu et éviter l'encombrement.

EXPERIENCES REGIONALES

- Pays de la Loire : lettre d'information inspirée de celle de QV1/QV2
- Initiatives d'observatoire des paysages (Bretagne, AURA, Catalogne)
- Corse : plateforme de partage demandée par les partenaires (qui ne se la sont pourtant pas appropriés)



VALORISER L'EXEMPLARITÉ

Pour étayer les échanges lors de rencontres, nous recommandons d'identifier dans les territoires des projets qui méritent d'être valorisés pour études de cas concrets et visite de terrain appliquée. Il s'agit là d'un support pour véhiculer des messages, se former collectivement, développer une argumentation qui parle aux élus. Donne des clés d'analyse pour comprendre ce qui fonctionne ou non dans les projets, et ainsi améliorer leur lecture à venir.

EXPERIENCES REGIONALES

- AURA : projet de journée des démarches exemplaires
- Occitanie et PACA : orientation des objectifs du réseau vers la valorisation de bonnes pratiques



CARTOGRAPHIER LES RESSOURCES DU RÉSEAU

Il s'agit d'identifier les compétences des membres pour mieux cibler leurs apports potentiels au réseau. Cette démarche propose en outre à chacun de faire le bilan de ses propres compétences, ce qui peut s'avérer vertueux. Une fois que le comité de pilotage a une visibilité sur les membres du réseau, leurs attentes et leurs compétences, il pourra d'autant mieux adapter les orientations à prendre.



FAIRE LE BILAN

> Le réseau n'est pas un objet fini mais repose sur un dispositif, un ensemble d'actions et d'organisations élaborées collectivement, adaptables. Il convient par conséquent de mettre en place une approche réflexive et critique sur lui-même pour qu'il puisse évoluer et améliorer ses pratiques, et de proche en proche arriver à un fonctionnement opérationnel. Les structures d'enseignement-recherche y ont un rôle à jouer.

> Ce bilan a également pour but de valoriser les progrès du réseau : pointer les retombées positives contribue à motiver les membres et à conforter son action. Peut être réalisé lors d'un "séminaire-bilan" annuel.

> Enfin, le réseau constitue l'opportunité d'évaluer les politiques publiques. Peu développée à l'heure actuelle, cette évaluation est pourtant la aussi essentielle pour orienter au mieux les politiques à venir.

C. LES ACTIONS DE RESEAU



INSTITUTIONNALISER RENCONTRES ET JOURNÉES PAYSAGE

Les rencontres entre membres du réseau jouent un rôle primordial dans la dynamique. C'est l'occasion de partager les expériences, d'adopter un langage commun, de dégager des principes directeurs partagés, de tirer des leçons qui ont une portée commune. C'est un moment privilégié de débat particulièrement fédérateur puisqu'il permet aux membres de mieux se connaître. Il convient de réaliser au sein du réseau :

> un séminaire annuel, bilan de l'année passée et préparation de l'année à venir avec la totalité des membres

Permet de lancer officiellement un réseau

> une/des journée(s) des paysages organisées autour de thématiques ciblées qui articule(nt) les actions du réseau

> des réunions portant sur des dossiers particuliers ou le montage de projets/outils

On conseille de réaliser les rencontres largement ouvertes à chaque fois dans un territoire différent pour que l'organisation ne repose pas sur les mêmes acteurs : favorise la prise d'initiative et infuse localement la notion de mise en réseau. Enfin, ces rencontres doivent être l'occasion de se confronter au terrain par des lectures paysagères et des études de cas illustrés par une visite sur site.

EXPERIENCES REGIONALES

- AURA : projet de journée des démarches exemplaires pour fédérer les réseaux départementaux
- Bretagne : les journées paysage sont organisées tour à tour dans chaque département
- Guadeloupe, Réunion : journée en interne à la DEAL et une ouverte avec lectures paysagères sur le terrain



DÉVELOPPER UN OUTIL DE RÉSEAU

Permet de territorialiser l'action du réseau. Le montage d'un outil de réseau constitue une action opérationnelle partagée et donc particulièrement intéressante et formatrice pour les membres.

> L'outil permettant de conforter un réseau semble être la construction ou actualisation d'un atlas des paysages. Il permet de fédérer les acteurs autour d'une vision partagée du territoire, et pose donc les premiers éléments d'un travail collaboratif conséquent.

> Une fois bien installé, l'outil peut être à l'origine d'une action plus large comme un observatoire/centre de ressources qui rassemblerait l'ensemble des documents produits et démarches sur le paysage.

> Le Plan de paysage constitue l'outil le plus pertinent pour impulser des initiatives locales sur les territoires. Susceptible d'intéresser les élus et à l'origine d'un réel projet de territoire, son pouvoir opérationnel en fait un outil essentiel à associer à la dynamique de réseau

EXPERIENCES REGIONALES

- Normandie, Hauts de France : partir de l'Atlas pour monter un réseau
- Bretagne : réseau à l'origine sur les OPP, à faire évoluer vers un observatoire des paysages
- Antilles-Guyane : Club Plans de paysage à faire évoluer vers un Club paysage plus global



ADAPTER LA FORMATION

Face à l'évolution des pratiques et la complexification des missions paysage, les agents en particulier ont besoin d'une offre de formations souples et réactives pour pouvoir repositionner lorsque besoin en est.

EXPERIENCES REGIONALES

Guadeloupe, Réunion : visites de terrain pour former les agents et acteurs directement par la pratique



PRODUIRE DES DOCUMENTS PARTAGÉS

Le partage d'expérience réalisé en réseau doit aller plus loin que le constat et mener à une analyse qui permette de tirer des enseignements des pratiques des acteurs. La production de documents du réseau instaure une traçabilité des problématiques abordées. La production d'actes après un séminaire constitue un premier socle important mais qui mérite ensuite d'être complété par d'autres initiatives. Par exemple, des notes de synthèse peuvent reprendre les points d'accord, les stratégies mises en place, etc. La construction de guides méthodologiques largement diffusables serait l'idéal. A la fois concrétisation de la réflexion du réseau, mais aussi indicateur de son fonctionnement, ce travail de production peut également constituer un outil d'évaluation du réseau.

EXPERIENCES REGIONALES

- Occitanie : dossiers du réseau, revue Paysage Info
- Guadeloupe, Réunion : expositions de valorisation sur le paysage

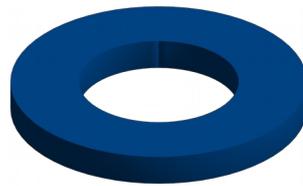
Analyses des réponses au questionnaire portant sur la constitution d'un réseau des paysages Antilles-Guyane

Le questionnaire visait un premier recensement des attentes exprimées autour de la potentielle création d'un réseau des paysages à l'échelle des Antilles et de la Guyane par les participants du séminaire organisée le 5 décembre sur les plans de paysages.

Il a donc été uniquement diffusé en séance sous format papier aux participants, à qui il a été proposé de le compléter pendant la pause déjeuner.

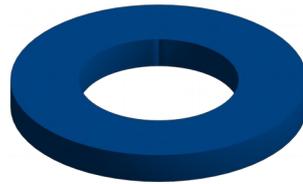
Son traitement a porté sur 19 retours exploitables, remplis en majorité par des acteurs de la Guadeloupe (15) à côté de ceux de la Guyane (3) et de la Martinique (1). À noter que 12 personnes sont originaires de structures publiques et 7 issues du monde libéral.

1) La création d'un réseau des paysages Antilles – Guyane correspond-il à un besoin ?



■ Oui (100%)
■ Non (0%)

2) Son échelle, réunissant les 3 départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, vous paraît-elle adaptée ?



■ Oui (100%)
■ Non (0%)

Autre proposition d'échelle ? : pays voisins de la Caraïbe, autres DROM (Mayotte, la Réunion) selon une fréquence différenciée de rencontres. Suggestion de constituer 3 entités organisées en réseaux dans chacun des départements, qui seraient fédérées au sein d'un réseau des réseaux à l'échelle Antilles-Guyane.

3) Citer (*a minima*) 1 intérêt correspondant à votre attente et 1 contrainte à dépasser pour la constitution d'un tel réseau ?

Intérêts cités :

compétences
capitaliser
émulation
collaboration
partager
échanger
communiquer
stratégie
expérience
annuaire
mutualiser
formation forum
bibliographie
projet
réseau
workshop
moteur

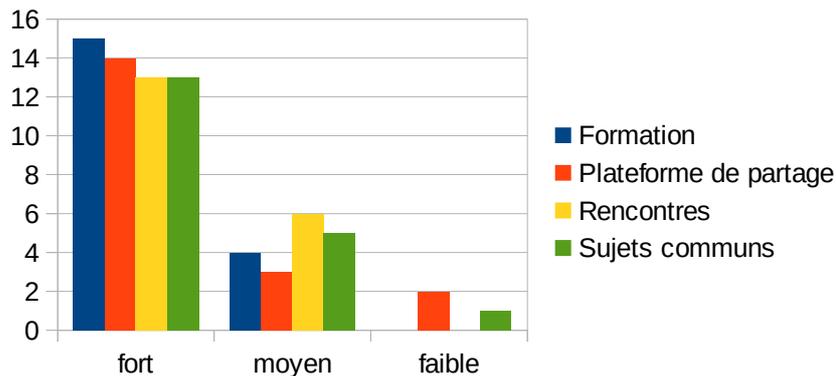
Contraintes citées :

budget
temporalités
différences
coût
éloignement
distance
logistique
calendrier
animation
disponibilité

4) En fonction de vos attentes, hiérarchiser les actions sur lesquelles devrait intervenir le réseau ? (fort, moyen, faible)

La hiérarchisation opérée par les sondés met en avant un premier groupe de quatre actions ayant obtenu une grande majorité de niveau « fort » :

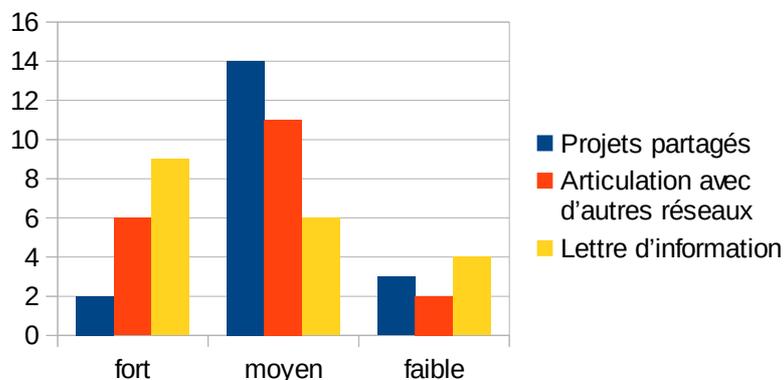
- Mutualiser des **formations** pour faire face à l'évolution des pratiques et développer les compétences ;
- Créer une **plateforme de partage** ;
- Organiser des journées paysages, des **rencontres** annuelles ou des réunions thématiques pour favoriser le développement d'une culture commune ;
- Produire des études, guides méthodologiques ou réflexions sur des **sujets communs**.



Ce classement traduit des besoins de court terme, à mettre en œuvre pour donner corps au réseau. Il s'agit d'actions liées à la mutualisation de formations, dont l'accès au programme développé en métropole reste difficile, la création d'une plateforme de partage, abolissant l'éloignement géographique et réduisant le temps d'investissement cités comme contraintes lors de la question n°3. Les avantages présentés par l'utilisation d'un outil virtuel et dématérialisé ne réduisent cependant pas l'importance de pérenniser des rencontres, permettant de favoriser les échanges et la possibilité de produire collectivement une réflexion sur des sujets dont les problématiques sont communes aux trois territoires.

Le deuxième groupe d'actions obtient une majorité de niveau « moyen » voir un équilibre entre les trois niveaux (cas de la lettre d'informations) :

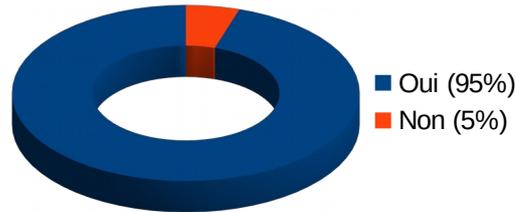
- Mener des **projets** ou répondre à des appels nationaux de façon **partagée** ;
- Articuler les actions du réseau avec d'**autres réseaux** régionaux, nationaux ou internationaux (pays de la caraïbe, d'Amérique du Sud...) ;
- Diffuser une **lettre d'information** du réseau.



Cette distinction pose l'hypothèse d'actions à engager dans un plus long terme, une fois consolidées les bases du réseau, permettant de s'ouvrir vers d'autres réseaux, de communiquer sur les actions réalisées et de conduire des projets en commun.

A noter qu'il n'y a pas eu de la part des sondés de propositions d'actions supplémentaires à la liste indiquée.

5) Votre structure serait-elle favorable à participer à la constitution d'un tel réseau ?



La majorité des acteurs représentant les structures publiques et privées présentes ont répondu favorablement à leur participation au réseau, à l'exception d'une personne qui justifie son choix par le fait qu'elle ne travaille pas directement sur les questions de paysage. Cette observation met en lumière la nécessité d'ouverture du réseau à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire (voir question 6).

6) Quelle(s) autre(s) structure(s) serait susceptible d'être intéressée ?

Les propositions formulées offrent un spectre très large de partenaires potentiels, en lien avec le caractère transversal du paysage et des compétences de chacun sur son évolution et ses dynamiques : réseaux des paysagistes, ordre des architectes, association des urbanistes, communes membres d'un EPCI portant un plan de paysage, autres collectivités, agences d'urbanisme, parc national, parc naturel régional, CAUE, conservatoire du littoral, agence des 50 pas géométriques.

Il faut noter cette volonté d'ouverture thématique et d'abolition de frontières entre les structures publiques et privées.

7) Proposition de nom du réseau ?

Le temps imparti pour compléter le questionnaire n'a pas été suffisant pour obtenir un grand nombre de suggestions, dont la liste suivante constitue cependant un point de départ aux réflexions à mener pour que le nom du réseau reflète ses ambitions et/ou son échelle géographique :

- *Archipel*
- *Groupe de travail*
- *Paysages Caraïbes*
- *Club PEYIsage*
- *Club ou réseau des paysages Antilles-Guyane*
- *Terme amérindien à trouver...*